



LES
Cités
éducatives

APPEL A
PROJETS:

"PARCOURS
SPORT SANTÉ
SCOLAIRE"

Ville de Lunel
Cité éducative

Contexte

Le label d'excellence « Cité éducative » a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale.

Une Cité éducative est une démarche qui vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de 0 à 25 ans. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, etc.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit aussi d'impulser une dynamique collaborative entre les acteurs institutionnels (commune, préfecture, Éducation nationale, Conseil départemental, CAF, etc.) et le tissu associatif. Cela se traduit dans l'organisation elle-même d'une cité éducative, et plus particulièrement au moyen d'un pilotage partagé entre les acteurs. De cette coopération, doit naître un projet de territoire qui s'appuie sur une stratégie ambitieuse et se décline via des actions renforcées autour des trois grands objectifs suivants :

- **conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- **promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- **ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Tout au long du déploiement de ce programme, les partenaires s'engagent à participer à son évaluation, pour en tirer tous les enseignements locaux et nationaux, afin notamment de structurer davantage le levier éducatif dans les sites en contrat de ville, en lien avec le Comité National d'Orientation et d'Évaluation (CNOE) des cités éducatives.

Vendredi 28 janvier 2022, à l'issue d'un comité interministériel à la Ville présidé par le Premier ministre, le Gouvernement a annoncé la labellisation de Lunel 4ème "Cité éducative" dans l'Hérault.

Cadre réglementaire

Généralités



*Sport pour bouger plus
Sport pour éduquer et s'engager
Sport comme outil d'inclusion, d'égalité et
de solidarité*

Cadre réglementaire "sport scolaire":

Le sport scolaire joue un rôle déterminant dans l'accès des jeunes au sport et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. Il participe pleinement à la santé et à la préservation de l'intégrité physique des élèves. C'est un atout privilégié pour l'égalité des chances et pour la formation citoyenne des jeunes.

Plusieurs activités physiques et sportives sont travaillées chaque année de manière à construire des apprentissages solides. Selon les moyens humains et techniques disponibles, on peut mettre en œuvre :

- pour la réalisation de performances : activités athlétiques, natation
- pour l'adaptation à différents environnements : orientation, escalade, roule et glisse, mais aussi selon les ressources locales, équitation, ski, voile, kayak, etc.
- pour les activités de coopération et d'opposition individuelle ou collective : jeux de lutte, de raquettes, jeux collectifs (traditionnels ou sportifs)
- pour les activités à visée artistique, esthétique ou expressive : danse, activités gymniques, activités de cirque

Cadre réglementaire

Généralités



*Sport pour bouger plus
Sport pour éduquer et s'engager
Sport comme outil d'inclusion, d'égalité et
de solidarité*

Cadre du "Parcours Sport Santé":

Dans le cadre de la cité éducative nous proposons de mettre en place plusieurs activités physiques et sportives sous la forme d'un « parcours sport santé ».

Axe sport :

A l'instar d'une licence sportive les élèves pratiqueront la même activité toute l'année afin d'approfondir les savoir faire et savoir être de la discipline.

Ainsi les élèves exerceront :

- Au CP : activités à visée artistique (expression corporelle et yoga, gymnastique artistique, rythmique...)
- Au CE1 : adaptation à différents environnements (orientation, roule et glisse...)
- Au CE2 : activité de coopération et opposition collective (sports collectifs)
- Au CM1 : activité d'opposition (sports duels)
- Au CM2 : réalisation de performance (activités athlétiques)

Axe santé :

La prévention sera le point de départ de l'axe santé. En effet la prévention doit permettre de freiner les effets néfastes de la sédentarité, de l'inactivité et de la « mal bouffe » en faisant la promotion des bienfaits de l'activité physique et l'importance de l'alimentation. Les contenus seront fournis par le service SJVA, des partenaires interviendront en support (ex: elior...)

Pour cela :

- Sensibiliser et accompagner dès le plus jeune âge pour promouvoir l'activité physique : mise en place de test d'état de forme auprès des élèves
- Sensibiliser à une alimentation équilibrée : ateliers nutrition, information par les partenaires (ELIOR...)
- Mobiliser et accompagner les équipes éducatives, les parents à poursuivre dans la même direction

Dans le cadre de la cité éducative, nous soutiendrons les projets répondant au cahier des charges du "parcours sport santé".

Qui peut répondre ?

Associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports / Associations loi de 1901 / autres organismes à but non lucratif

Les structures doivent:

- Justifier d'une existence de plus d'un an
- Disposer d'un numéro de SIRET
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dettes sociales, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes
- Remplir une demande sur la plateforme "Dauphin"

Le projet et l'organisme devront

- S'engager de septembre 2022 à juillet 2023 à raison de 5 demi journées par semaine sur la période scolaire
- Mener leurs actions dans les cours d'école et sur les sites sportifs de la ville (cf voir carte en annexe)
- Proposer des séances sportives par demi journée à l'ensemble des écoles et des classes citées ci dessus
- Animer des informations sur les bienfaits du sport, la nutrition, le fair play... dans le cadre scolaire mais aussi aux familles en relation avec la Direction Sports, Jeunesse et Vie associative de la ville
- S'engager sur la continuité et la qualité de l'animation: mise en place d'éducateurs sportifs (BP ou BE de la discipline enseignée ou BPJEPS APT) agréés et en possession d'une carte professionnelle, remplacements des éducateurs..
- S'engager sur la présence des éducateurs lors des réunions de coordination
- S'engager à communiquer avec les différents référents du projet: Éducation Nationale, Ville de Lunel, coordinateur Cité Éducative
- S'engager à produire et fournir un contenu pédagogique présentant les savoirs faire et savoirs être dans la discipline enseignée
- S'engager à créer une passerelle entre les élèves et leurs associations (aide à la licence...)
- S'engager à fournir un bilan de projet à la fin de l'année scolaire
- S'engager à fournir la plupart du matériel pédagogique

Bilan

Les porteurs s'engagent à informer les pilotes par l'intermédiaire du coordinateur Cité Éducative, et de la coordinatrice sport scolaire (SJVA) à chacune des grandes étapes du projet, ainsi que les éventuelles difficultés de mise en œuvre rencontrées (ex: calendrier des interventions, réunion de coordination avec les partenaires...)

Modalités du bilan: (fiche fournie en annexe)

- Description du projet réalisé (nombre d'élèves / temps scolaire / impact sur le "hors" scolaire
- Niveau de réalisation des objectifs
- Difficultés éventuelles rencontrées et solutions apportées
- Finalité / impact du projet sur les habitants de la Cité Éducative
- Perspective du projet

Le bilan comportera également une partie financière. Le compte rendu financier se présente sous forme d'un tableau des charges et des produits affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée.

En cas de non production du bilan, l'organisme bénéficiaire devra reverser au Trésor Public la subvention accordée.



Planning d'intervention

Ci dessous une proposition de planning d'intervention, ainsi que des lieux pratiques:

Les réservations de ces sites seront à planifier avec le service SJVA auprès de Monsieur Sanchez Stéphane

Feuille1

Ecoles	Niveau	Lundi matin	Lundi AM	Mardi M	Mardi AM	Jeudi M	Jeudi AM	Vendredi M	Vendredi AM	
Hdb	CP	castel/autre								CP :
	CE1							École + sites ville		expression
	CE2			besson						Corporelle /
	CM1				école/autre					yoga
	CM2					Besson				
Marie curie	CP			castel/autre						CE1 :
	CE1						École + sites ville			Orientation /
	CE2		besson							Roule glisse
	CM1				école/autre					CE2 :
	CM2							Besson		
Mario roustan	CP					castel/autre				Sport co
	CE1			École + sites ville						CM1 :
	CE2				besson					sports
	CM1							école/autre		duels
	CM2		Besson							CM2 :
Victor Hugo	CP							castel/autre		activité
	CE1		École + sites ville							athlétique
	CE2					besson				
	CM1	école/autre								
	CM2				Besson					
Le parc	CP		castel/autre							
	CE1				École + sites ville					
	CE2						besson			
	CM1			école/autre						
	CM2								Besson	

Planning des interventions «Parcours sport santé»

Pièces à fournir

Les associations non subventionnées par la collectivité devront remplir et retourner le cerfa n°121156*05, ainsi que les pièces mentionnées avec un astérisque (*)

Les associations devront fournir les pièces ci dessous:

- L'identification de l'association (page 2 cerfa)
- Moyens humains (page 3 cerfa)
- Fiche projet (pages 5 et 6 cerfa)
- Projet pédagogique *
- Budget projet (page 7 cerfa)
- Attestations (page 8 cerfa)
- Copies des qualifications, diplômes et cartes professionnelles des intervenants

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais, en date du 31 juillet seront étudiés. Après instruction, les projets seront examinés par le comité de pilotage (État, Éducation Nationale, Ville). Les décisions seront communiquées **début septembre.**

Veillez retourner les documents pour 31 juillet 2022 soit:

- par mail à l'adresse suivante:

jennifer.lequet@ville-lunel.fr

- par courrier à l'adresse suivante:

*Direction Sport Jeunesse Vie associative
66 avenue des Abrivados
34400 Lunel*



Coordonnées

Direction Sport Jeunesse Vie Associative
66 avenue des abrivados
34400 Lunel
04 67 87 83 32
04 67 87 83 49

Cité Éducative: "Parcours sport santé"